



## DECLARATION DE CONFORMITE UE

GUYARD - 22-24, Rue Lucien Rouzet - ZA VILLEDIEU SUR INDRE/NIHERNE 36250 NIHERNE

Tél : 02.54.35.63.70 – site web : guyard-sa.com

atteste que cette déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant et déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gants de protection, référencé : **SUPER BAT**

est conforme aux dispositions du règlement UE 2016/425 et aux normes européennes harmonisées :

EN ISO 21420 : 2020 + A1 : 2024– EN 388 : 2016 + A1 : 2018

et est identique à l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet du certificat d'examen UE de type n° 2777/10017-04/E01-01

délivré par l'organisme notifié :

SATRA (n°2777)

SATRA Technology Europe Ltd, Bracetown Business Park, Clonee, Dublin, D15 YN2P, Ireland

Cet EPI de catégorie II a été fabriqué sous le contrôle du système de Gestion de la Qualité avec lequel l'organisation opère, selon la norme ISO 9001 : 2015, certifiée par l'organisme notifié AFNOR (n°0333) selon la certification n°1998/10939.11.

Fait à Niherne, le 27 Avril 2026,

Président

Julien CORNILLON

